

Règlement du Jeu FACEBOOK® « GRAND JEU DE LA RENTRÉE »
LABORATOIRES VITARMONYL
Du 07/09/2015 au 07/10/2015

ARTICLE 1 : ORGANISATRICE

La société LABORATOIRES VITARMONYL, Société À Responsabilité Limitée (ci-après dénommée « la Société Organisatrice ») enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de La Roche sur Yon sous le numéro 344 735 931, ayant son siège social au « Parc d'Activité Sud Loire – 85 600 BOUFFÉRE » , organise un jeu promotionnel sans obligation d'achat sur le site internet FACEBOOK® intitulé « Grand Jeu de La Rentrée », ci-après dénommé « le Jeu », destiné à promouvoir la page FACEBOOK® : <https://www.facebook.com/LaboratoiresVitarmonyl>.

Le présent règlement (ci-après nommé « le Règlement ») définit les règles juridiques applicables au Jeu.

La participation au Jeu implique l'acceptation pure et parfaite de ce Règlement, aucune réserve ne peut y être indiquée.

Le Règlement est disponible par simple demande écrite envoyée à l'adresse du Jeu :

Laboratoires Vitarmonyl
Jeu « Grand Jeu de La Rentrée »
Parc d'Activité Sud Loire
85 600 BOUFFÉRE

Le Règlement sera disponible jusqu'au 09 octobre 2015 inclus.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation.

La Société Organisatrice ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable de la participation d'une personne domiciliée dans un autre pays que la France.

La Société Organisatrice garantit aux participants sa stricte neutralité, la réalité des gains proposés et son entière impartialité quant au déroulement du Jeu.

ARTICLE 2 : DUREE

Le Jeu se déroulera du 07 septembre 2015 de 09h00 (neuf heures) au 07 octobre 2015 à 23h59 (vingt-trois heures cinquante-neuf) inclus, date et heure françaises (heure de Paris) de connexion faisant foi, de manière continue, sur le site internet <https://www.facebook.com/LaboratoiresVitarmonyl>.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Participer au jeu

Ce Jeu est accessible via des bannières publicitaires sur Internet, par lesquelles le participant accèdera à la page FACEBOOK® LABORATOIRES VITARMONYL, ou en se rendant à partir du 07 septembre 2015 à 09h00 (neuf heures) directement sur la page FACEBOOK® LABORATOIRES VITARMONYL à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/LaboratoiresVitarmonyl>

Le participant reconnaît être informé et avoir accepté les conditions d'utilisation et la politique de confidentialité du site FACEBOOK® qui peuvent être consultées directement sur le site de FACEBOOK® : www.facebook.com

La participation est exclusivement réservée à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse et Monaco compris, DOM-TOM exclus), disposant d'une connexion Internet et d'un compte FACEBOOK® pour la participation sur la page FACEBOOK® LABORATOIRES VITARMONYL (<https://www.facebook.com/LaboratoiresVitarmonyl>).

Ne peuvent pas participer les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus, ainsi que les mandataires sociaux et les membres du personnel de la Société Organisatrice et de la société co-partenaire de la Société Organisatrice, de toute société qu'elle contrôle, qui la contrôle ou faisant partie du même groupe de sociétés et de toute personne impliquée dans la mise en œuvre du présent Jeu.

Le Jeu est limité à une participation par jour et par personne (un seul « clic » par jour sera accepté sur le bouton « Jouer ! » sur la page du Jeu accessible depuis la page <https://fr-fr.facebook.com/LaboratoiresVitarmonyl>) pendant toute la durée du Jeu.

Toute fraude sur ces points entraînera la nullité de la participation du candidat. La Société Organisatrice se réserve la possibilité de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant d'en justifier, sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

Responsabilité du joueur et exactitude du formulaire

La participation à l'opération implique une attitude loyale de la part des participants, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants.

Le participant est seul responsable de ses contributions (commentaires, votes, marques et autres fonctionnalités proposées par FACEBOOK®) et la Société LABORATOIRES VITARMONYL ne pourrait être tenue pour responsable de celles-ci.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. Chaque participant n'est autorisé à créer qu'un seul compte-joueur. La participation multiple d'un même participant (même nom, même prénom) à un tirage à travers plusieurs comptes-joueur pourra entraîner sans préavis la disqualification du participant à ce tirage et aux tirages suivants.

ARTICLE 4 : MODALITES DU JEU

Les participations sont ouvertes du 07 septembre 2015 09h00 (neuf heures) au 07 octobre 2015 23h59 (vingt-trois heures cinquante-neuf).

Pour participer au Jeu sur la page FACEBOOK® LABORATOIRES VITARMONYL, le participant devra suivre la mécanique suivante :

1. Se connecter via son espace personnel sur la page FACEBOOK® LABORATOIRES VITARMONYL accessible à l'adresse suivante à compter du 07 septembre 2015 à 09h 00 (neuf heures) et jusqu'au 07 octobre 2015 à 23h59 (vingt-trois heures cinquante-neuf) : <https://www.facebook.com/LaboratoiresVitarmonyl> et autoriser le site à accéder à ses informations personnelles ;
2. Cliquer sur le bouton « Participer » qui sera présent sur la page d'accueil FACEBOOK® LABORATOIRES VITARMONYL ;
3. Remplir tous les champs du formulaire (nom, prénom, adresse, code postal, ville et email) et cocher la case selon laquelle le participant est majeur. Tous les champs sont obligatoires. Dès le deuxième jour de participation, les champs du formulaire seront pré-remplis pour aller directement cliquer sur bouton « Jouer ! » (étape 5) ;
4. Cliquer sur le bouton « Jouer ! » en bas du formulaire afin d'envoyer votre participation ;

5. Cliquer sur le bouton « Jouer ! » de la page s'étant ouverte suite à la validation du formulaire.

Les gagnants sauront alors immédiatement s'ils ont gagné ou perdu. Soit un message les félicitant de leur gain apparaîtra « *Félicitations ! Vous avez gagné 1 coffret Vitarmonyl* » ou « *Félicitations ! Vous avez gagné 1 bracelet connecté* », soit un message leur annonçant qu'ils ont perdu apparaîtra « Perdu... ».

Chaque participant peut, une fois par jour, venir jouer au « Grand Jeu de La Rentrée ». Toutefois, cela n'augmentera pas ses chances de gain pour les prochains jours.

Il est impératif de compléter tous les champs du formulaire, de valider l'envoi du formulaire et cliquer sur le bouton « Jouer ! », pour pouvoir être susceptible de remporter un gain. Néanmoins, en cas de réponse injurieuse ou inadaptée, la participation sera considérée comme nulle.

La participation au Jeu se fait exclusivement sur la page <https://www.facebook.com/LaboratoiresVitarmonyl> et plus précisément sous le post du Jeu « Grand Jeu de La Rentrée ».

A ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie, courrier électronique ou sur papier libre ne pourra être prise en compte.

Toute participation incomplète, erronée ou qui ne respecte pas la marche à suivre pour participer au Jeu sera rejetée, sans que la responsabilité de la Société Organisatrice puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion au Jeu sans que la responsabilité de la Société Organisatrice puisse être engagée.

Les inscriptions seront closes le 07/10/2015 à vingt-trois heures cinquante-neuf (23h59). Toute tentative d'inscription après cette date ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 5 –DOTATION ET ENVOI DES LOTS

Les gains susceptibles d'être gagnés tous les jours par les participants sont :

- CENT CINQUANTE CINQ (155) coffrets de produits Laboratoires Vitarmonyl (Taurimax énergie immédiate ; Vitamine C 500 à croquer ; Magnésium + B1 B2 B6 ; Nectar Royal Gelée royale + ginseng + acérola ou Optima Cheveux et Ongles forts).
Seulement CINQ (5) coffrets de produits Laboratoires Vitarmonyl pourront être gagnés par jour.
Le coffret de produits Laboratoires Vitarmonyl ne peut être gagné qu'une seule fois par un participant pendant toute la durée du Jeu ;
- QUINZE (15) bracelets connectés d'une valeur de CENT QUARANTE-NEUF EUROS ET QUATRE-VINGT-QUINZE CENTIMES D'EUROS TOUTES TAXES COMPRISES (149,95 € TTC).
Le bracelet connecté ne pourra être gagné qu'une seule fois tous les deux (2) jours.
Le bracelet connecté ne peut être gagné qu'une seule fois par un participant pendant toute la durée du Jeu.

La Société LABORATOIRES VITARMONYL s'engage à envoyer les lots gagnés dans un délai d'un (1) mois à partir de la fin du Jeu.

Les lots sont nominatifs et ne peuvent être attribués à d'autres personnes.

Les lots ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire, ni à leur échange ou remplacement (il est entendu toutefois que la Société Organisatrice se réserve la possibilité de substituer à tout moment au gain proposé, une autre dotation de nature et de valeur équivalente).

Si le gagnant renonce à son gain pour quelque raison que ce soit, ou si le gain est retourné pour toute difficulté dans le nom ou l'adresse du destinataire, il restera la propriété de la Société Organisatrice.

ARTICLE 6 – FRAIS DE PARTICIPATION

Les frais éventuels de connexion à Internet résultant de la participation à ce Jeu ne seront pas remboursés.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE ET DROIT DE LABORATOIRES VITARMONYL

La participation au Jeu de la société LABORATOIRES VITARMONYL implique une attitude loyale, dans le respect du Règlement.

L'organisateur, ou ses prestataires tels que l'agence agissant pour le compte de l'organisateur, et ses prestataires propres ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de leur volonté ou de nécessité justifiée, ils étaient amenés à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, leur responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Ils se réservent dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

La société LABORATOIRES VITARMONYL se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction du gagnant concernant le lot remporté.

La Société Organisatrice ou ses prestataires tels que l'agence agissant pour le compte de l'organisateur, et ses prestataires propres ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si le lot ne parvenait pas au gagnant pour une quelconque raison indépendante de leur volonté.

L'acheminement du gain, bien que réalisé au mieux de l'intérêt du gagnant, s'effectue aux risques et périls du destinataire. Les éventuelles réclamations doivent être formulées par le destinataire, directement auprès des établissements ayant assuré l'acheminement, dans les trois (3) jours de la réception et par lettre recommandée avec accusé de réception.

La Société ne saurait être tenue pour responsable de toute détérioration pendant le transport, vol ou perte intervenue lors de la livraison du gain ou de tous incidents/accidents pouvant survenir pendant la durée de jouissance du gain attribué et/ou du fait de son utilisation.

La Société Organisatrice ne sera pas responsable de tout dysfonctionnement du réseau "Internet" empêchant le bon déroulement du Jeu notamment dû à des actes de malveillances externes.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du Jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

La Société LABORATOIRES VITARMONYL met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenue pour responsable des erreurs (notamment d'affichage sur les sites du jeu, d'envoi d'e-mails erronés aux participants), d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur leur site, de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Jeu (notamment dû à des actes de malveillances externes) ; des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur, du téléphone, du modem, de la ligne téléphonique du joueur, des serveurs, des fournisseurs d'accès Internet, des opérateurs de téléphonie, des équipements informatiques, des logiciels ; de la perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée, des conséquences de tous virus, bug informatique, anomalie, défaillance technique, de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant, de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un joueur. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu

se fait sous son entière responsabilité.

La Société LABORATOIRES VITARMONYL pourra annuler ou suspendre tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non-autorisée ou toute autre cause échappant à la Société LABORATOIRES VITARMONYL, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

De même, la participation à ce Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau, ou tout autre problème lié à la Poste.

Toute tentative par un participant ou par toute personne, d'endommager volontairement un site web constitue une atteinte à la réglementation civile et pénale et la société LABORATOIRES VITARMONYL se réserve le droit de poursuivre tous agissements de cette nature.

Les participants déclarent et reconnaissent qu'ils ont conscience des caractéristiques, des risques et des contraintes d'Internet et notamment que les transmissions de données et d'informations sur l'Internet ne bénéficient que d'une fiabilité technique relative, celles-ci circulant sur des réseaux hétérogènes aux caractéristiques et capacités techniques diverses qui perturbent l'accès ou le rendent impossible à certaines périodes. Les participants reconnaissent que tout site peut faire l'objet d'intrusions de tiers non autorisés et que les informations circulant sur Internet (données personnelles ou non) ne sont que relativement protégées contre des détournements éventuels (accès libre) et contre des virus éventuels. La société LABORATOIRES VITARMONYL et la société FACEBOOK® ne pourront en aucun cas être tenues responsables de préjudices éventuels (personnels, matériels, moraux) directs ou indirects subis par les participants et provoqués ou non par des tiers.

Le Règlement est soumis à la Loi française. En cas de litige ne pouvant être résolu à l'amiable, les tribunaux compétents seront ceux désignés par le Code de Procédure Civile.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE DE FACEBOOK®

La Société FACEBOOK® n'est pas l'organisatrice de ce Jeu et ne saurait être tenue pour responsable, le cas échéant, des manquements à la légalité de ces modalités et /ou de son déroulement. Cette opération n'est ni gérée, ni sponsorisée par FACEBOOK®. Les informations fournies par le participant dans le cadre de ce Jeu sont collectées par la Société LABORATOIRES VITARMONYL et non par FACEBOOK®.

ARTICLE 9 : INFORMATIONS NOMINATIVES

Du seul fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent la Société Organisatrice à utiliser leurs nom, prénom(s) ainsi que l'indication de leur ville et de leur département de résidence, sur tout support de vente ou de communication de la Société Organisatrice (catalogue, internet, presse, PLV) sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Les données personnelles collectées sont destinées à la Société Organisatrice, ou ses prestataires, pour les seuls besoins du Jeu et sont nécessaires pour la participation et l'attribution des dotations. A défaut, la participation sera considérée comme nulle. Lesdites coordonnées recueillies dans le cadre du présent Jeu seront utilisées conformément aux dispositions de la loi "Informatique et Libertés" n°78-17 du 06 janvier 1978.

Conformément à l'article 27 de cette même loi, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation de leurs données personnelles sur demande écrite par lettre simple à l'adresse du Jeu:

Laboratoires Vitarmonyl
Jeu « Grand Jeu de La Rentrée »
Parc d'Activité Sud Loire
85 600 BOUFFÉRE

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des participants, et d'exclure les participations manifestement frauduleuses, et ce sans avoir à fournir de justification.

ARTICLE 10 : REGLEMENT

La reproduction, la représentation, la diffusion, l'utilisation, fussent partielles et à quelque titre que ce soit, du texte du présent Règlement, dans son intégralité ou par extraits, sont interdites sauf accord exprès préalable et écrit de la Société Organisatrice rédactrice. Toute infraction sera poursuivie conformément aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle et du Code Pénal.